

**CAMPAGNE DE BOURSES NATIONALES DE LYCÉE POUR L'ANNÉE
SCOLAIRE 2012/2013**

Aux parents des élèves de 3^{ème}

Veillez trouver ci-joint la fiche d'auto évaluation qui vous permet de calculer si vous pouvez obtenir une bourse **de lycée d'enseignement général, lycée professionnel ou EREA.**

Dans l'affirmative votre enfant doit venir retirer un dossier de bourse au service de l'Intendance ; ce dossier devra être retourné à ce même service pour le **06 avril 2012** délai de rigueur.



Le 31/01/2012
Le Principal
C.MOGET

Evry, le 17 janvier 2012

NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES
POUR L'OBTENTION D'UNE BOURSE NATIONALE DE LYCEE

Madame, Monsieur,

Votre enfant est actuellement scolarisé **en classe de troisième**.

En vue de son entrée en lycée, ou lycée professionnel, ou EREA à la rentrée scolaire 2012/2013, le Service Académique des Bourses à l'Inspection Académique de l'Essonne attire votre attention sur **la campagne de bourses de lycées** qui se déroulera **du 25 janvier au 13 avril 2012**

Vous pouvez utiliser la fiche d'auto-évaluation ci-joint pour estimer si vous pouvez prétendre à une bourse nationale du lycée.

Durant cette période, si vous souhaitez que votre enfant bénéficie d'une bourse au lycée, vous devrez **retirer un dossier de demande de bourse** auprès du secrétariat du collège où est scolarisé votre enfant.

Ce dossier dûment rempli devra être retourné **au collège impérativement avant le 13 avril 2012, accompagné des pièces demandées**.

Un accusé de réception vous sera remis, comme preuve du dépôt de votre demande. **Vous devriez le conserver**, ce document pouvant vous être demandé ultérieurement par l'Inspection Académique en cas de **contestation**.

ATTENTION !

Ces démarches sont indispensables pour que votre enfant puisse bénéficier d'une bourse de lycée à la prochaine rentrée scolaire même s'il bénéficie actuellement d'une bourse de collège.

FICHE D'AUTO - EVALUATION

destinée aux familles
Année scolaire 2012-2013

Cette fiche doit vous permettre de déterminer si vous pouvez, éventuellement, bénéficier d'une bourse nationale d'études du second degré de lycée en vue de retirer un dossier de demande de bourse auprès du chef de l'établissement fréquenté par votre enfant.

Le droit à bourse est déterminé en fonction de la situation de la famille, exprimée en points de charge, et de ses ressources.

SITUATION DE LA FAMILLE EXPRIMEE EN POINTS :

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	par enfant à charge supplémentaire
Points de charge	9	10	12	14	17	20	23	26	29	32	35	+ 3 points

Reportez le nombre de points correspondant (chiffre situé sous le nombre d'enfants), ici →

Pour toute réponse affirmative aux questions suivantes,
entourez le nombre de points correspondant à votre situation

Candidat boursier déjà scolarisé en classe de lycée* ou y accédant à la rentrée 2012 *classe de lycée (seconde à terminale ou CAP/BEP)	2
Candidat boursier pupille de la Nation ou justifiant d'une protection particulière	1
Père et mère du candidat boursier ayant tous deux une activité professionnelle	1
Conjoint en arrêt de travail pour longue maladie ou affection de longue durée	1
Conjoint percevant une pension d'invalidité ou l'AAH et n'exerçant pas une activité professionnelle	1
Ascendant à charge au foyer atteint d'un handicap ou d'une maladie grave	1
Enfant au foyer âgé de moins de 20 ans atteint d'un handicap permanent et n'ouvrant pas droit à l'AEEH	2
Père ou mère élevant seul un ou plusieurs enfants	3

Faites le total des points de charge correspondant à la situation de la famille :

RESSOURCES DE LA FAMILLE :

reportez le revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'impôt sur le revenu de 2010.

REVENU FISCAL DE REFERENCE :

€

Au total des points que vous avez trouvé, correspond un plafond de ressources (voir ci-dessous).

Si votre revenu fiscal de référence est inférieur ou égal au plafond correspondant au nombre de points de charge obtenu, vous êtes invités à retirer un dossier de demande de bourse auprès du secrétariat de l'établissement fréquenté par votre enfant. Ce dossier devra être complété et remis au même secrétariat dans les plus brefs délais.

Barème pour 2012-2013

Total des points de charge	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Plafond des ressources de 2010 au-dessous duquel une bourse pourra être accordée.	11 462	12 736	14 009	15 283	16 556	17 830	19 104	20 377	21 651	22 924	24 198
Total des points de charge	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Plafond des ressources de 2010 au-dessous duquel une bourse pourra être accordée.	25 471	26 745	28 018	29 292	30 566	31 839	33 113	34 386	35 660	36 933	38 207
Total des points de charge	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41
Plafond des ressources de 2010 au-dessous duquel une bourse pourra être accordée.	39 481	40 754	42 028	43 301	44 575	45 848	47 122	48 396	49 669	50 943	52 216

N.B.- Toutefois, si votre situation familiale a évolué depuis 2010 (décès, perte d'emploi,...) entraînant une